

Conditions de vente et de livraison

(valables dès le 01.01.2021)

Outre ces conditions de vente et de livraison, les conditions générales de vente (CGV) actuelles (en vigueur) du groupe Debrunner Acifer, ainsi que la liste de prix en vigueur, s'appliquent également. La taxe anticipée de recyclage (TAR) et la taxe d'incitation COV sont indiquées séparément. Nos prix et majorations sont fondamentalement sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis. La version actuelle (en vigueur) des conditions générales de vente (CGV) est disponible à l'adresse www.armature.ch. Une version imprimée est disponible sur demande auprès de nos sociétés.

Prix

Le calcul se base sur les conditions et prix en vigueur à la date de la livraison au client.

Détermination du poids

Pour les calculs de poids, ce sont les poids théoriques indiqués sur les listes d'aciers d'armature et sur les listes de prix qui s'appliquent.

Petites quantités

Pour le façonnage de listes d'armatures et/ou de treillis d'armature selon plan de coupe de moins de 3 t, une majoration de façonnage de CHF 25.-/liste est facturée.

Positions

Une majoration est facturée pour chaque position de commande/de liste. Elle est déterminée en fonction de la taille de l'objet et de la structure de la liste.

Façonnage de treillis

Coupe	Suprix par coupe	CHF 0.26/kg
	Surprix de coupe en biais par kg et coupe	CHF 0.52/kg
Pliage	Treillis >10 kg par pliage	CHF 0.24/kg
	Treillis <10 kg par pliage	CHF 2.40/pièce

Figures/Tolérances

Le calcul des coûts de façonnage se base sur la liste des figures en vigueur. Les spécifications qui diffèrent de la norme SIA 262, édition 2013, sont facturées au tarif de façonnage S ou en fonction des coûts effectifs.

Transport

Une participation aux frais de transport de 3.6% de la valeur nette de commande, mais de CHF 105.- au minimum, est facturée pour les livraisons. Une participation aux frais de transport supérieure peut être facturée en cas de contraintes géographiques ou urbaines particulières.

Le déchargement par grue est facturé CHF 18.- par mouvement de grue. Les engins de levage sont facturés séparément. En cas de reprise, une note de crédit (frais déduits) est établie. Les temps d'attente sur chantier/au domicile sont facturés CHF 120.- /heure. Si, en cas de largeur (>2,4 m) ou de longueur (>14,0 m) hors normes, la livraison exige un transport spécial ou des autorisations particulières, les frais supplémentaires effectifs sont à la charge du destinataire.

Dans tous les cas, une possibilité d'accès suffisante pour semi-remorques (40 t) doit être disponible.